



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 avril 2017

Commune de SEPT-SORTS

PRESENTS : M François ARNOULT, Maire, M. Alain LECOMTE, Mme Anne-Marie DESBROUSSES, M. Laurent DE VISCH, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Maryse WAUTHIER, M. Jean-François RICHARD et Mme Joëlle LOZACH, M. Pascal MERLIN, Mme François BÖSCH

ABSENTS EXCUSES : M. Henrique DE ANDRADE

POUVOIRS : M. Henrique DE ANDRADE donne pouvoir à M François ARNOULT

Secrétaire de séance : M. Alain LECOMTE

Monsieur le Maire a ouvert la séance à 20h30 –lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 24 janvier 2017

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la rénovation du logement communal acheté au 20 rue de la Mairie cadastrée B 267 est terminée.
La recherche de futurs locataires a été confiée à l'agence immo7 de Jouarre.
Un bail de 6 ans du logement de la mairie est proposé du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2023

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

DECIDE DE FIXER le montant mensuel du loyer à 950 euros (neuf cent cinquante euros)

DECIDE DE FIXER le montant mensuel des charges à 16 euros qui correspond à une provision pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Une régularisation sera effectuée chaque année au vu de la taxe reçue et le montant des charges pourra être réévalué si besoin.

DECIDE que lors du renouvellement du bail, le loyer ne subira aucune augmentation à part celle prévue en fonction de l'indice de référence des loyers au 1^{er} mai,

AUTORISE Mr le Maire à signer le contrat de location pour trois ans et ses avenants du logement communal situé au 20 rue de la Mairie,

PRECISE que les futurs locataires auront la jouissance de l'ensemble de la parcelle B 267 mais qu'il sera porté au contrat de location un alinéa précisant que la commune de Sept-Sorts se garde la possibilité de reprendre une partie du fond du jardin (lot B comme indiqué sur le plan annexé au contrat) et préviendra les locataires par écrit 1 mois avant cette reprise.

➤ **Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions** qui seront versées à différents organismes en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE LES SUBVENTIONS 2017 suivantes :

CCAS (article 657362)	9 000 €
<hr/>	
Comité des fêtes de Sept-Sorts	2000 €
Anciens Combattants Jouarre/Sept-Sorts <u>La Fraternelle</u>	200 €
Ligue contre le CANCER	150 €
Club « L'âge d'or Jotrancien » - Jouarre	350€
Association France Alzheimer 77	150 €
Restaurants du Cœur	250 €
Secours Catholique – Ferté sous Jouarre	150 €
9Aide à Domicile Centre 77 (1.59 x 461)	732.99 €
Handball Jouarre	600 €
AFSEP (Asso Française Sclérosés en Plaques)	150 €
Subventions diverses sur délibération	500 €

Ces subventions seront versées par virement sur le compte bancaire ouvert au nom des associations à l'article 6574. La subvention au CCAS sera imputée à l'article 657362.

➤ Sous la présidence de Monsieur Alain LECOMTE, 1er adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2016 de la commune, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	285 154.85 €
Recettes	579 643.63 €

Résultat de l'exercice 2016	294 488.78 €
Excédent reporté 2015	735 294.74 €
Résultat de clôture de 2016	1 029 783.52€

Investissement

Dépenses	495 014.73€
Recettes	276 612.10 €

Résultat de l'exercice 2016	- 218 402.63 €
Déficit reporté 2015	- 17 368.83 €
Résultat de clôture de 2016	- 235 771.46 €

Soldes des restes à réaliser d'investissement	58 928.99 €
Besoin de financement	294 700.45 €

➤ Sous la présidence de Monsieur François ARNOULT, le Conseil Municipal examine le Compte de Gestion 2016 établi par le Trésorier Municipal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion 2016 est adopté à l'unanimité.

➤ Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif présente :

* un excédent de fonctionnement de 735 083.07 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation de l'excédent reporté

(ligne 002) ...Résultat de fonctionnement 735 083.07 €

➤ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Etat 1259 COM des Services Fiscaux pour l'année 2017.

Il propose à l'assemblée, d'accepter de voter les taux proposés par les Services Fiscaux, identiques à ceux de 2016, soit :

Taxe	Taux communaux 2017
Taxe d'habitation	12.90 %
Taxe foncière	5.63 %
Taxe « foncier non bâti »	16.30 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
APPROUVE les taux d'imposition communaux 2017 définis ci-dessus.

➤ Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le BUDGET PRIMITIF de l'année 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

- ▶ SECTION de FONCTIONNEMENT : 1 312 917.55 €
- ▶ SECTION d'INVESTISSEMENT : 1 285 062.26 €

QUESTIONS DIVERSES

A VOS AGENDAS

- Elections présidentielles les 23 avril et 7 mai
- Elections législatives les 11 et 18 juin
- Chasse aux œufs de Pâques : le dim 16 avril à 10h30
- Inauguration de la maison au 20 rue de la mairie : le samedi matin 22 avril à 9h30

Vu pour être affiché le 25 avril 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Sept-Sorts, le 25 avril 2017

Le Maire,



François ARNOULT